

dans un moment la maison et ses habitants ne seraient plus qu'un amas de cendres méconnaissables.

Tel qu'il est raconté par le coupable, ce crime est passablement oïeux, on en conviendra; hé bien! Il est très-probablement plus odieux encore en réalité. On sait pertinemment que miss Hammill, quand elle est entrée chez Mme Merrigan, portait sur elle des bijoux d'une valeur considérable et avait plusieurs centaines de dollars dans son porte-monnaie. Or, on n'a trouvé trace ni de l'argent ni des bijoux. Il y a donc tout lieu de croire que Sarah Merrigan a assassiné son "amic," non, comme elle le prétend, à la suite d'une querelle, mais purement et simplement pour la voler.

La victime a été inhumée hier, et l'enquête du coroner aura lieu ce soir.

Sarah Merrigan fit preuve en prison d'un cynisme inroyable. Elle accueille le sourire aux lèvres les personnes qui vont la visiter, et aux reporters qui cherchent à obtenir d'elle quelques renseignements sur la tragédie dont elle a été la triste héroïne, elle répond nonchalamment: "J'ai les oreilles rebattues de cet événement, et j'aime mieux choisir un autre sujet de conversation. Je suis à votre disposition s'il vous plaît de parler politique, religion, théâtres ou poésie, mais j'ai les nerfs agacés d'entendre à chaque instant prononcer le nom de miss Hammill." La prisonnière croit évidemment que quelques jours de détention seront une expiation amplement suffisante pour son crime, et la perspective de la potence ne lui est encore apparue ni en rêve ni éveillé.

LA PREMIERE FOIS.—Une scène singulière se passait, le 25 août, à la mairie du 1er arrondissement, à Paris.

Un homme d'une cinquantaine d'années se présentait pour s'engager dans les "doux liens de l'hyménée" avec une jeune fille de vingt ans, d'une rare beauté.

Au moment où le maire pose à la future la question sacramentelle: "Consentez-vous, etc.?" la jeune fille lève la tête et répond tranquillement "Non!"

Grand émoi des parents, stupor du futur, étonnement du maire.

"Pourquoi avoir attendu au dernier moment pour faire cette déclaration?" demande la magistrat.

"Dame, monsieur, répond la jeune fille, c'est la première fois qu'on me demande si je consens."

PORTRAIT DE LA FEMME MÉCHANTE.—La femme méchante, acariâtre, passionnée, ne connaît pas de juste milieu; tout est extrême chez elle, le vice comme la vertu. A-t-elle de la religion, elle ne voit en Dieu qu'un être toujours prêt à exercer sa vengeance sur le genre humain; d'après elle ses prières seules lui sont agréables, elle seule doit trouver grâce devant lui. Aime-t-elle son mari, sa jalousie est extrême; toutes les femmes sont à ses yeux des prostituées, cherchant à lui enlever les faveurs de son époux. Le mari approche-t-il de sa femme, il est sûr d'être grondé, baffoué, battu même s'il se trouve d'un caractère faible. Dans tous les cas, les épithètes les plus triviales, les plus viles ne lui manquent jamais. Cette mégère a-t-elle des enfants, elle en choisira un destiné à partager ses bonnes grâces, ses caresses, avec ses chiens et ses chats; quant aux autres, ils seront autant de victimes destinées à satisfaire ses malignes passions. Les siens ne sont pas les seuls êtres qui aient à souffrir de ses méchants caprices; ses serviteurs ne sont pas mieux traités, particulièrement les domestiques femelles dans lesquelles elle ne voit que des rivaux dignes d'un souverain mépris. Enfin, nous en pourrions dire beaucoup encore sur le compte de la femme méchante, mais nous terminons son histoire, en assurant que chez elle les vertus sont aussi incommodes que les vices.

POUR UN BALLON.—Un affreux malheur est arrivé aux Ternès. Voici en quels termes le *Droit* du 22 en rend compte:

Au No. 97 de la rue Laugier demeure Mme R....., veuve d'un brave officier tué à Gravelotte; sa fille, qui demeure avec elle et qui est veuve également, n'avait qu'un enfant, un joli petit garçon de trois ans, que tout le monde aimait dans la maison.

Le 21 du mois, la jeune femme ayant une course à faire, laisse le bébé à la garde de Mme R.....; comme il pleurait en voyant sortir sa mère, la bonne dame promit de lui acheter un ballon s'il était bien sage; l'enfant se tut, grimpa sur les genoux de Mme R..... et s'endormit.

Celle-ci, le voyant plongé dans un profond sommeil, le déposa avec précaution sur son lit et sortit de la chambre après avoir fermé la porte derrière elle; puis elle descendit pour aller dans l'avenue des Ternès acheter le jouet promis.

Elle fut environ une demi-heure absente; à son retour, elle vit tout sens dessus dessous dans la maison, et, aux acclamations que poussaient les locataires, elle comprit qu'un malheur était arrivé.

En effet, l'enfant, s'étant réveillé pendant son absence et l'ayant appelé inutilement, avait ouvert la fenêtre pour regarder dans la rue et était tombé sur le trottoir; on l'avait relevé sans vie, le crâne brisé!

Que l'on juge du désespoir de la pauvre femme en retrouvant mort cet enfant qu'elle venait de quitter plein de vie et endormi d'un profond sommeil!

Un quart d'heure après, la jeune mère du petit garçon rentra et nous renonçons à décrire la scène qui eut lieu entre ces deux malheureuses femmes dont l'une était la cause involontaire que l'autre n'avait plus d'enfant.

Celle-ci, tenant étroitement embrassé le petit cadavre tout sanglant, poussait des cris effrayants et s'arrachait les cheveux; on profita d'une violente crise nerveuse qui survint pour l'arracher à ce douloureux spectacle.

Quant à Mme R....., l'œil farouche, hagard, elle gardait un silence effrayant; ses cheveux avaient blanchi en un instant, et l'on craignait pour sa raison.

Ce matin a eu lieu l'enterrement de la petite victime; un grand nombre de personnes l'ont accompagnée jusqu'au cimetière en pleurant. Derrière le cercueil marchait un vieillard courbé sous la douleur: c'était le frère de Mme R....., ancien officier de marine retraité.

Nous apprenons au dernier moment que la jeune mère est à toute extrémité; une congestion cérébrale s'est déclarée dans la nuit, et le mal a fait des progrès tels que l'on désespère de la sauver!

GUILLAUME ET BARNUM.—Je ne garantis pas l'authenticité de l'anecdote suivante, que j'emprunte à un grand journal politique, et qui peut servir de pendant à l'histoire du meunier de Sans-Souci. Justement il s'agit aussi du grand Frédéric, ou plutôt de son habit.

Il paraît que l'uniforme dont le vainqueur de Rosbach a été revêtu après sa mort fut donné au valet de chambre de l'au-

guste défunt. Ce serviteur inconsolable s'empressa de le vendre à un brocanteur moyennant cinquante thalers. De brocanteur en brocanteur, le glorieux vêtement arriva entre les mains d'un Anglais, qui le paya deux mille thalers.

S. M. Guillaume Ier, empereur d'Allemagne et roi de Prusse, ayant appris l'existence de l'uniforme en question, eut le désir de le posséder. Mais, comme sous la pourpre souveraine, le pieux monarque a conservé ces principes de sage économie qui font les bonnes maisons, il pensa qu'il ne manquait nullement de respect à la mémoire de son illustre aïeul, s'il procédait de manière à faire cette acquisition au meilleur compte possible. Un millier de thalers sont toujours bons à garder, n'est-il pas vrai?

Un émissaire habile fut donc envoyé à l'Anglais qui, pour céder la précieuse relique, demanda vingt mille thalers. La prétention parut roide à Sa Majesté. On marchanda, mais l'Anglais s'étant entêté, l'empereur suspendit les pourparlers, dans l'espoir que le possesseur de l'habit finirait par se montrer plus raisonnable.

Par malheur, on avait compté sans Barnum, le grand Barnum, le fameux collectionneur de phénomènes, le lanceur de Tom Pouce et de la nourrice de Washington. Barnum passait donc par là; un homme de sa trempe a l'odorat fin; il flaira la négociation, alla droit à l'Anglais, paya les vingt mille thalers et emporta l'uniforme, au moment même où l'empereur Guillaume allait se décider. On assure que Barnum, en sa qualité de citoyen d'une république, a été enchanté de jouer ce petit tour à une tête couronnée. Le dernier habit du grand Frédéric est en route pour l'Amérique, où il prendra sa place parmi les curiosités du musée Barnum.

Si cet excellent M. Viennet était encore de ce monde, il trouverait sans doute là le sujet d'une charmante fable comme il savait si spirituellement les tourner. Le titre est tout trouvé: *L'habit d'un conquérant*. Quant à la moralité... mais je n'ai pas l'honneur d'être fabuliste, et je dois me contenter d'exprimer mon vif regret du désagrément que M. Barnum vient de causer à l'empereur Guillaume Ier.

La semaine dernière, un Américain qui se promenait sur l'eau dans un esquif, en compagnie d'une femme qu'il aimait, poussa son esquif vers les chûtes de la rivière où ils se noyaient tous deux. Le refus de cette femme de s'enfuir avec lui le poussa à cet acte de désespoir.

Une comparaison difficile à battre. Rien de pareil n'a été dit encore dans le Canada.

Voici l'opinion du juge Hoar sur la pression que le gouvernement fédéral exerce en ce moment sur l'Etat du Massachusetts, en vue de faire nommer le général Butler gouverneur:

"Vous connaissez sans doute la description par Victor Hugo du monstre marin qu'on trouve dans le voisinage des îles de la Manche et qui est connu sous le nom de pieuvre. Il paraît formé d'une gelée presque transparente, incolore, difficile à distinguer de l'eau qui l'entoure, et il est armé de tentacules longues et minces, nombreuses comme les pieds d'un mille-pattes et aussi puissantes dans leur étreinte que des lames d'acier. Le baigneur dans ces eaux se munit habituellement d'un couteau long et tranchant, qu'il élève au-dessus de sa tête et au bout du bras droit étendu quand il rencontre un de ces monstres. A mesure que l'animal approche, le baigneur se trouve graduellement enlacé par ses puissantes tentacules, qui le maintiennent immobile comme dans des tenailles de fer; puis soudainement une tête apparaît, et l'animal s'approchant cherche à s'attacher aux lèvres de sa victime pour lui ôter la vie. En ce moment le baigneur enfonce son couteau dans la tête du monstre; instantanément les tentacules se desserrent, la hideuse créature disparaît lentement, et le baigneur reste sain et sauf. Notre République est assaillie par un monstre aussi dangereux et aussi hideux que celui de la Manche; insensible, impalpable, mou, hideux, mais fort, fort comme une bande de fer. Les tentacules de ce monstre de corruption ont enlacé notre noble République, mais sa tête commence enfin à se montrer, et je pense que les républicains du Massachusetts sauront manier le couteau et frapper le coup qui réduira pour toujours le terrible monstre à l'impuissance."

M. T. K. Ramsay, ancien juge suppléant et qui doit, dit-on, succéder à M. Morris comme juge en chef de Manitoba, vient de publier une brochure dans laquelle il combat la nomination des commissions royales d'enquête quand l'investigation peut avoir lieu devant les tribunaux ordinaires.

LES CIRQUES A MONTRÉAL.—Le montant auquel sont taxés les cirques à Montréal, est de \$100. Cette taxe sera portée à \$250, pour l'avenir, sur une motion à cet effet proposée par le conseiller Rivard, et qui a été adoptée par le conseil de Ville à sa dernière séance.

ŒUVRE D'ART.

M. Mitchell vient de faire pour l'église des R. P. Oblats de Saint-Sauveur de Québec, un orgue qui sera une véritable œuvre d'art.

Cet orgue a une pédale à deux manuels. La pédale se compose de cinq jeux complets. Le grand orgue de 13 jeux est aussi complet, et le récit de 11 jeux, dont 7 de 56 notes et 4 de 44 notes, ce qui donne un total de 1950 tuyaux parlants. Tous les tuyaux de métal excepté 16 sont de fabrication parisienne. Cet orgue se distingue par de beaux jeux de détail et surtout par l'ampleur et la puissance du grand orgue.

Des connaisseurs disent que cet orgue est ce que M. Mitchell a fait de mieux; ce doit être bien alors.

On avait défendu à un petit garçon et à une petite fille de demander quelque chose à table. Le petit garçon, qu'on avait oublié et qui craignait de désobéir, s'avisa de prendre un peu de sel. On lui demanda pourquoi il prenait du sel:

— C'est, répondit-il, pour la viande qu'on me donnera. La petite fille, au contraire, avait mangé de tous les plats, excepté d'un seul qu'elle convoitait beaucoup. Pour en avoir sans désobéir, elle fit, en avançant le doigt, la revue de tous les plats, disant à mesure qu'elle les désignait:

— J'ai mangé de ça, j'ai mangé de ça, On la comprit, et on donna à la petite gourmande de ce qu'elle désirait, en lui disant:
— En avez-vous assez?
— Oui, répondit-elle, mais j'en voudrais trop.

LA COMMISSION ROYALE.

Principaux témoignages entendus devant les commissaires, reproduits du *Nouveau-Monde*:

M. Louis Beaubien, [député d'Hochelaga, fut ensuite examiné.

Il déclara n'avoir aucune connaissance des négociations et des arrangements qui eurent lieu entre Sir Hugh Allan et ses associés américains.

Il n'a connaissance d'aucune entente entre Sir Hugh et le gouvernement en vertu de laquelle le premier devait obtenir le contrat en échange de souscriptions pour les élections. Il a raison de croire que Sir Hugh a avancé une certaine somme d'argent pour les élections bas-canadiennes. Il ignore complètement le montant. Il sait que des sommes d'argent ont été données à quelques amis du gouvernement. Dans un cas, Sir Hugh a donné \$1,000 à sa propre sollicitation; mais le gouvernement n'en savait rien alors et n'en sait encore rien à l'heure qu'il est.

Pour ce qui le concerne personnellement, il obtint de Sir Hugh une somme de \$7,000 pour solder ses frais d'élection et il donna un reçu pour cette somme à peu près dans les termes suivants:

"Reçu la somme de \$7,000 de Sir Hugh Allan que j'ai promis lui payer dans un an s'il n'est pas remboursé plus tôt, avec d'autres sommes avancées pour les élections."

Ce billet est dû et le gouvernement ne sait rien de l'arrangement.

Il ignore si M. Allan a fourni d'autres sommes. Il sait que la souscription à l'élection de Montréal-Est était très élevée. Il n'était pas membre du comité, son adversaire M. Hudon en faisait partie. Il croit avoir demandé à Sir Hugh de lui payer ses frais d'élection; il s'attendait d'être élu par acclamation et il l'aurait été sans l'opposition de Sir G. E. Cartier. Il s'est adressé à Sir Hugh Allan parce qu'il croyait qu'il en recevrait plus d'aide. Ils sont en rapports très intimes depuis quelques années comme directeurs du chemin de colonisation du Nord. M. Hudon était le candidat de Sir George qui lui donna tout encouragement. C'est seulement en qualité d'ami personnel et non de partisan du gouvernement que M. Beaubien demanda de l'aide à M. Allan. Il suppose que Sir George apprit qu'il avait obtenu cet argent.

Le lendemain, avant de signer sa déposition, M. Beaubien eut à répondre à quelques questions du juge Gowan, à propos de l'expression du reçu donné à Sir Hugh Allan par M. Beaubien "qu'il rembourserait ses \$7,000 dans un an à moins qu'elles ne fussent payées auparavant avec les autres sommes souscrites aux élections."

Voici cette partie de sa déposition:

Q. Vous dites dans la copie de ce reçu que vous avez donné de mémoire "A moins que cet argent ne soit autrement remboursé."

En vous servant de cette expression, vous doutiez-vous qui rembourserait cet argent?

R. Non, et je crois que Sir Hugh Allan ne le savait pas lui-même. En tout cas, j'ignore comment cet argent devait être remboursé.

Q. Vous vous servez d'une expression un peu étrange. Ne pouvez-vous pas l'expliquer?

R. C'est parce qu'il m'a dit à plusieurs reprises que tout l'argent qu'il déboursait pour le chemin de fer était perdu pour lui. Je suppose qu'il s'attendait que les propriétaires de l'entreprise le rembourseraient.

Le juge Day: Mais cette expression dans le reçu n'était pas celle de Sir Hugh Allan, c'était la vôtre.

Suivant le texte de votre reçu, vous deviez remettre ces \$7,000 dans l'espace d'un an à moins qu'ils ne fussent remboursés autrement.

Il semble que vous vous attendiez que cette somme serait payée par un moyen quelconque avant ce temps?

R. J'espérais que le gouvernement ou ses partisans souscriraient et m'aideraient à faire face à mes frais d'élection.

Q. Est-ce qu'il y avait un fonds d'où devait provenir cet argent?

R. Je savais qu'il y avait un fonds général d'élection; mais je ne sais s'il existait quelques arrangements avec Sir Hugh Allan, et il ne m'a jamais dit lui-même qu'il y avait un arrangement.

M. Beaubien ajouta en correction de sa déposition de la veille, qu'il avait raison de croire que Sir Hugh Allan avait souscrit au fonds d'élection, à condition que je recevrais de l'aide, et il croit que malgré l'opposition de Sir George le comité a donné de l'argent à ses amis pour l'aider.

Le Liquide Rhumatique de Jacobs est le meilleur liniment.

Les annonces de naissance, mariage ou décès seront publiées dans ce journal à raison d'un écu chaque.

NAISSANCE.

A Carillon, dimanche, le 24 dernier, la dame de William Fletcher, écrivain, marchand, une fille.

MARIAGE.

Ce matin, 9 septembre, à la chapelle Ste. Famille, St. Roch, par le Rév. James P. Sexton, L. Tiburce Bernier, fils aîné de L. O. Bernier, écrivain, Notaire, à Dlle. Marie-Nathalie-Justine Maroux, fille aînée de M. Maurice Maroux, maître-menuisier, tous deux de St. Roch, Québec.

A Ste. Marie de Monnoir, le 8 courant, M. P. S. Uldéric Colette, écrivain, marchand de Ste. Angèle de Monnoir, conduisait à l'autel Dlle. Marie-Louise-Mathilde Beaulieu, dernière fille de M. P. Beaulieu, bourgeois. La bénédiction nuptiale a été donnée par le Rév. grand-vicaire Crevier, assisté des Rév. Messieurs Poulin, curé de Ste. Angèle, et Blanchard, vicaire à Ste. Marie. L'orgue, si savamment dirigé par M. Alo. Béique, ne cessa, durant la célébration de la messe, par le grand-vicaire Crevier, de faire entendre ses plus beaux accords accompagnant un chœur de chant qui fut des plus délicieux. Nos meilleurs souhaits aux heureux époux.

DÉCÈS.

A West-Troy, le 14 août dernier, Rosalie-Marie-Victoria, à l'âge de 6 mois et 1 jour, enfant de M. Maxime Gilbert.

En cette ville, le 2 septembre courant, après une longue et douloureuse maladie, M. William Elot dit Julien, peintre, à l'âge de 56 ans.